

PROTOCOLE**modifiant l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres et la République de Moldavie pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie**

LE ROYAUME DE BELGIQUE,

LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE,

LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE,

LE ROYAUME DE DANEMARK,

LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE,

LA RÉPUBLIQUE D'ESTONIE,

L'IRLANDE,

LA RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE,

LE ROYAUME D'ESPAGNE,

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

LA RÉPUBLIQUE DE CROATIE,

LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE,

LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE,

LA RÉPUBLIQUE DE LETTONIE,

LA RÉPUBLIQUE DE LITUANIE,

LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG,

LA HONGRIE,

LA RÉPUBLIQUE DE MALTE,

LE ROYAUME DES PAYS-BAS,

LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE,

LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE,

LA RÉPUBLIQUE PORTUGAISE,

LA ROUMANIE,

LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE,

LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE,

LA RÉPUBLIQUE DE FINLANDE,

LE ROYAUME DE SUÈDE,

LE ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD,

parties au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et États membres de l'Union européenne (ci-après dénommés les «États membres»), et

L'UNION EUROPÉENNE

d'une part, et

LA RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE,

d'autre part,

vu l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne le 1^{er} juillet 2013,

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT:

Article premier

La République de Croatie est partie à l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres et la République de Moldavie ⁽¹⁾, signé le 26 juin 2012 (ci-après dénommé «l'accord»).

Article 2

Le texte de l'accord en langue croate ⁽²⁾ fait foi dans les mêmes conditions que les autres versions linguistiques.

Article 3

1. Le présent protocole est approuvé par les parties selon les procédures qui leur sont propres. Il entre en vigueur à la date d'entrée en vigueur de l'accord. Cependant, au cas où le présent protocole serait approuvé par les parties à une date ultérieure à l'entrée en vigueur de l'accord, le protocole entrerait en vigueur, conformément à l'article 29, paragraphe 1, de l'accord, un mois après la date de la dernière note transmise dans le cadre d'un échange de notes diplomatiques entre les parties pour confirmer que toutes les procédures nécessaires à l'entrée en vigueur du présent protocole ont été menées à bien.

2. Le présent protocole est appliqué à titre provisoire à partir de la date de sa signature par les parties.

Fait à Bruxelles, le 22 juillet 2015, en double exemplaire, dans chacune des langues officielles des parties, tous les textes faisant également foi.

⁽¹⁾ Le texte de l'accord est publié au JO L 292 du 20.10.2012, p. 3.

⁽²⁾ Édition spéciale en croate, chapitre 11, volume 102, p. 197.

За държавите-членки
 Por los Estados miembros
 Za členské státy
 For medlemsstaterne
 Für die Mitgliedstaaten
 Liikmesriikide nimel
 Για τα κράτη μέλη
 For the Member States
 Pour les États membres
 Za države članice
 Per gli Stati membri
 Dalībvalstu vārdā –
 Valstybių narių vardu
 A tagállamok részéről
 Ghall-Istati Membri
 Voor de lidstaten
 W imieniu państw członkowskich
 Pelos Estados-Membros
 Pentru statele membre
 Za členské štáty
 Za države članice
 Jäsenvaltioiden puolesta
 För medlemsstaterna
 Pentru statele membre

За Европейския съюз
 Por la Unión Europea
 Za Evropskou unii
 For Den Europæiske Union
 Für die Europäische Union
 Euroopa Liidu nimel
 Για την Ευρωπαϊκή Ένωση
 For the European Union
 Pour l'Union européenne
 Za Europsku uniju
 Per l'Unione europea
 Eiropas Savienības vārdā –
 Europos Sąjungos vardu
 Az Európai Unió részéről
 Ghall-Unjoni Ewropea
 Voor de Europese Unie
 W imieniu Unii Europejskiej
 Pela União Europeia
 Pentru Uniunea Europeană
 Za Európsku úniu
 Za Evropsko unijo
 Euroopan unionin puolesta
 För Europeiska unionen
 Pentru Uniunea Europeană

За Република Молдова
 Por la República de Moldavia
 Za Moldavskou republiku
 For Republikken Moldova
 Für die Republik Moldau
 Moldova Vabariigi nimel
 Για τη Δημοκρατία της Μολδαβίας
 For the Republic of Moldova
 Pour la République de Moldavie
 Za Republiku Moldovu
 Per la Repubblica moldova
 Moldovas Republikas vārdā –
 Moldovas Respublikos vardu
 A Moldovai Köztársaság részéről
 Ghar-Repubblika tal-Moldova
 Voor de Republiek Moldavië
 W imieniu Republiki Mołdawii
 Pela República da Moldova
 Pentru Republica Moldova
 Za Moldavskú republiku
 Za Republiko Moldavijo
 Moldovan tasavallan puolesta
 För Republiken Moldavien
 Pentru Republica Moldova